

DÉPARTEMENT	République Française
De l'YONNE	Commune du Val d'Ocre - 89110
	Conseil municipal du 12 juin 2023
Membres en exercice 18	L'an deux-mille-vingt-trois, le 12 juin à dix-huit heures trente, le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, au nombre prescrit par la loi, dans la salle polyvalente à Saint-Aubin-Château-Neuf, sous la présidence de Bernard Curnier, maire du Val d'Ocre.
Présents 14	Sont présent.e.s : Marie-Agnès Corbin, Bernard Curnier, Karen Delin, Bernard Duval, Patricia Guttadoro, Aurélie Jaluzot, Patrice Lagrange, Aurore Luquin, Jean-Hugues Motard, Jean-Claude Pokrywa, Françoise Richez, Pascal Robelot, Stéphane Rouet, Fabrice Salin.
Votants 18	Représenté.e.s : Aurélie Busset (par K. Delin), Michel Fonfria (B. Duval), Laurence Terraz (F. Richez), Micheline Veillard (S. Rouet) Non représenté.e.s :

Désignation du secrétaire de séance : Karen Delin.

14 conseillers présents, 4 conseillers représentés, soit 18 votants.

Le quorum étant atteint, la séance peut débiter.

Ordre du jour

1. Approbation CR du conseil municipal du 11 avril 2023

Le compte rendu de la séance du 11 avril 2023 n'appelant aucune remarque de la part des membres du conseil, il est approuvé.

Vote : Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 18

Le maire demande au conseil d'ajouter un point supplémentaire :

1bis : Renouvellement d'un poste d'agent technique 40h, mensuelles en remplacement d'un agent démissionnaire en charge de l'entretien et du nettoyage des bâtiments publics.

Vote : Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 18

Monsieur Jean Hugues Motard propose que soit étudié la délégation de ces tâches (entretien et nettoyage des bâtiments publics) à des associations d'insertion dont certaines interviennent déjà sur la commune.

2. Examen et validation du compte de gestion et du compte administratif de la Commune du Val d'Ocre

Le maire rappelle que le budget 2023 de la commune, ainsi que le budget 2023 de l'assainissement ont été exceptionnellement votés avant la validation des comptes de gestion et du compte administratif (le 11 avril 2023).

- Présentation du compte de gestion de la commune du Val d'Ocre pour l'exercice 2022 : il est déclaré conforme et voté à l'unanimité
Avant de procéder au vote du compte administratif, le maire quitte la salle.
- Françoise Richez, première adjointe prend la présidence et fait procéder au vote d'approbation du compte administratif de la commune du Val d'Ocre pour l'exercice 2022 : il est déclaré conforme et voté à l'unanimité.

3. Affectation du résultat de la commune du Val d'Ocre pour l'exercice 2022

Le maire reprend la présidence de la séance.

2022 : Résultats de la commune du Val d'Ocre				
2022	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Report 2021	Déficit	Résultats	Solde exécution Invesst	Excédent Fonct capital.
	-	195 184,97	99 496,44	99 496,44
2022	586 359,74	659 693,87	76 935,50	54 467,04
Résultats 2022	73 334,13		-	22 468,46
2022 + report 2021	586 359,74	854 878,84	176 431,94	153 963,48
Résultats cumulés		268 519,10	- 22 468,46	
1068			- 22 468,46	
Résultats 2022 à reporter en 2023		246 050,64		

Affectation des résultats :

Déficit d'investissement de 22 468.46€ à couvrir.

Virement au 1068, de la somme de 22 468.46€.

Report du résultat de fonctionnement : 246 050.64€.

Vote : Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 18

4. Examen et validation du compte de gestion et du compte administratif Assainissement de la commune du Val d'Ocre

- Présentation du compte de gestion de l'assainissement de la commune du Val d'Ocre pour l'exercice 2022. Il est déclaré conforme et voté à l'unanimité
Avant de procéder au vote du compte administratif, le maire quitte la salle.
- Françoise Richez, première adjointe, prend la présidence et fait procéder au vote d'approbation du compte administratif de l'assainissement de la commune du Val d'Ocre pour l'exercice 2022 : il est déclaré conforme et voté à l'unanimité.

5. Affectation du résultat de l'Assainissement pour l'exercice 2022

Le maire reprend la présidence de la séance

2022 Resultats Assainissement Le Val d'Ocre				
2022	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Report 2021	Déficit	Résultats	Solde exécution Invesst	Excédent Fct capital.
	-	6 164,56		2 224,79
2022	52 195,29	55 121,55	29 083,40	29 167,00
Résultats 2022	2 926,26		83,60	
2022 + Report 2021	52 195,29	61 286,11	29 083,40	31 391,79
Resultats cumulés		9 090,82		2 308,39
1068		-	-	
Résultats 2022 à reporter en 2023		9 090,82		2 308,39

Affectation des résultats

Aucun déficit à reporter.

Excédent de fonctionnement : 9090.82€

Excédent d'investissement : 2308.39€.

Vote : Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 18

6. Nomination d'un délégué à la Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT)

Le maire rappelle la délibération du conseil communautaire en date du 9 juillet 2020, signifiant la création par la communauté de communes d'une Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT). Il rappelle également le rôle de la CLECT. Il est proposé aux élus de chaque commune, de désigner leurs membres représentatifs.

La CLECT est composée d'un représentant par commune, par le biais d'un membre titulaire et d'un membre suppléant, désignés par délibération du conseil municipal.

Le maire propose M. Stéphane Rouet comme titulaire, et Bernard Curnier comme suppléant.

Vote : Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 18

7. Nomination référent déontologie

Désignation d'un référent déontologue de l' élu local et modalités de mise en œuvre.

La réglementation est mentionnée dans le Décret n°2022-1520 du 6 décembre 2022 relatif au référent déontologue de l' élu local et l' arrêté du 6 décembre 2022 pris en application du décret n° 2022-1520 du 6 décembre 2022 relatif au référent déontologue de l' élu local.

La loi 3DS du 21 février 2022 a complété l'article L. 1111-1-1 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), qui consacre les principes déontologiques applicables aux élus au sein d'une charte de l' élu local, afin de prévoir que « tout élu local peut consulter un référent déontologue chargé de lui apporter tout conseil utile au respect de ces principes. »

Le choix du déontologue

Le référent déontologue est désigné par l'organe délibérant de la collectivité territoriale, du groupement de collectivités territoriales ou du syndicat mixte ouvert. Plusieurs collectivités territoriales, groupements de collectivités territoriales ou syndicats mixtes ouverts peuvent désigner un même référent déontologue pour leurs élus par délibérations concordantes. Les missions sont exercées par des personnes choisies en raison de leur expérience et de leurs compétences. Le choix peut porter sur un collège ou une personne. Les personnes concernées doivent être extérieures aux collectivités au sein desquelles elles ont été désignées. En effet, elles ne doivent ni exercer un mandat (actuel ou passé depuis moins de trois ans) ni être agent de collectivités.

Les communes de Chassy, Montholon, La-Ferté-Loupière, Poilly-sur-Tholon, Sommechaie, St-Maurice-Thizouaille, Fleury-la-Vallée et du Val d'Ocre ont rencontré **Mr Michel Breuillé** qu'ils proposent comme référent déontologue.

Le maire présente la candidature de Mr Michel Breuillé. Il indique que le référent déontologue est :

- Nommé pour 3 ans, soit jusqu'au 30 juin 2026.
- Son dédommagement prendra la forme d'une vacation d'un montant maximum de 80€, auquel peuvent s'ajouter d'éventuels frais de déplacement (condition « personnel de la Fonction publique »).
- La saisine du référent déontologue se fait par mail.

Le maire transmettra à tous les membres du conseil municipal, les coordonnées complètes de M. Michel Breuillé.

Vote : Contre : 6 Abstention : 8 Pour : 4

8. Subventions aux associations

Mme Françoise Richez, première adjointe présente le projet de subventions aux associations.

Demandes de subvention de la part des associations - année 2023						
2023				Hors vote	Nb Votants	Vote
Associations	2 022	Demande	Commentaires	Proposition	Hors vote	Nb Votants
ADMR	320	Montant à définir.	20€/adhérents. 14 en 2023.	280	2	16
ASAVAT						
LE BELLOVIDERE		400	Convention à renouveler chaque année 34 hab. Val d'Ocre en 2019.	200		18
CMD						
CST bibliothèque	600	300	Réserve à l'achat de livres. Diminution en 2023 car subv. 2022 pas entièrement utilisée.	300	1	17
LA GROGNE	600					
MAM	200	Montant à définir.	Participation aux 10 séances d'éveil musical en anglais. Budget global 680€.	200 + 600	0	18
OISEAU A RESSORTS	500	500	Participation aux 5e Journées photographiques. Budget global 8872€.	500 + 100	0	18
LES PANDAS	590	500	Participation au camp d'été. Budget global 6370€.	500	2	16
AILLANT SPORT FOOTBALL		Montant à définir.	Participation à l'organisation du tournoi des jeunes 12 jeunes Val d'Ocre sont inscrits. Autres communes : 100€-540€.	0	0	18 pour; 1 contre; 1 abstention
VAL D'OCRE NATURE	400					
VAL D'OCRE PATRIMOINE						
TOTAL	3 210	1 700		2680		

Pour l'Oiseau à ressorts, Françoise Richez indique que la subvention 2023 de 500€, sera abondée de 100€ plus spécifiquement pour le Projet « la grande photo ».

Vote : Voir dans le tableau.

9. Aide ponctuelle au voyage scolaire

Mme Karen Delin prend le point.

L'instituteur de Merry -a-Vallée a organisé un voyage scolaire (classes de CE2, CM1 et CM2). Cela concerne 12 enfants du Val d'Ocre. Les communes ont été sollicitées pour aider financièrement les familles.

Nous proposons une aide à titre exceptionnel, en fonction du quotient familial attribué par la CAF. Cette aide sera donc de 50€ (QF = 1300€-1700€), 75€ (QF = 650€- 1299€) ou 100€ (QF = 449€- 649€).

Le montant de l'aide sera d'un total maximum de 700€.

Vote : Contre : 0 Abstention : 3 Pour : 15

10. 2 DM à la demande de la préfecture sur le budget 2023

Budget principal

Une erreur d'imputation est à rectifier sur le budget principal.

Le budget de 40 000€, imputé au chapitre 041 (opérations patrimoniales), doit être ré-affecté au chapitre 040 (opération d'ordre) de section à section.

Vote : Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 18

Budget assainissement

Au budget fonctionnement, une somme de 4 900,50€ a été inscrite à l'article 022 (dépenses imprévues).

DM de 4 300€, sur l'article 6817 (dépréciation d'actifs). Pourquoi 4300 et pas 4 900,50 ?

Vote : Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 18

11. Non-valeur

Point reporté à une prochain conseil.

12. Nouvelle convention avec Delphine Orcel

Nous avons signé (22 février 2023), avec Mme Orcel une « convention de location d'un fonds de commerce avec option d'achat ». À la demande des Douanes, et afin de pouvoir prolonger la licence tabac, quelques évolutions doivent être apportées à cette 1^{re} convention.

- La durée de la période 1 (avant la cession du fonds) passe de 4 à 3 ans, pour respecter la durée du contrat de la licence tabac avec les Douanes.
- À l'issue de la précédente 1^{re} période de 4 ans, Mme Orcel devenait propriétaire du fonds, par un dernier versement de 9 000€. Dans la nouvelle convention, Mme Orcel pourra lever l'option d'achat au bout de 3 ans, le solde à régler, soit 11 000€, étant échelonné sur 24 mois (soit 458,33€ mensuels).
- La propriété de licence IV entre dans le fonds du commerce, cependant la commune garde pendant 10 ans le droit de regard sur l'éventuelle cession. (La cession d'une licence IV doit toujours se faire avec l'accord de la commune.)

Vote : Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 18

13. Echange sur le tarif de location des gîtes, et de la salle polyvalente

Stéphane Rouet, prends la parole explique les impératifs de la commune en termes de coûts devant être appliqués sur les prix de location.

Une réunion de travail avec plusieurs conseillers va être organisée. À l'issue de cette réunion, de nouveaux tarifs seront proposés au conseil.

14. Modification de la Circulation : Rue de Belleville sens unique

À la demande de certains habitants, Stéphane Rouet propose d'échanger sur les problèmes de circulation, en particulier sur les vitesses excessives observées rue de Belleville.

Là aussi, une réunion sera organisée et devra faire différentes propositions au conseil.

15. Informations diverses.

- Début des travaux de réfection de l'éclairage public (Eiffage et SDEY) le jeudi 15 juin 2023.
- La fibre : le déploiement des derniers hameaux non raccordés est lancé par la société Yconick. Ils doivent se dérouler durant l'été.
- Yonne tour Sport sera présent au moulin du Berceau, le 27 juillet 2023. Karen Delin et Stéphane Rouet sont les correspondants du Département pour l'organisation sur place.
- Les deux ouvriers communaux sont en formation la semaine du 12 au 16 juin.
- Prochaine réunion PLUI, au foyer communal le 23 juin.
- Pascal Robelot demande au maire d'éclaircir la situation du chemin des Levées avec les riverains. Ce chemin a été rebaptisé « Impasse des levées ». Dans quelle mesure l'impossibilité de circuler de bout en bout est-elle régulière ?
- Il souhaite être informé sur l'avancement de la mission de Michel Fonfria concernant le plan de sauvegarde de la commune.
- Ouverture de l'accès au verger conservatoire : le projet d'ouverture a été déjà évoqué. Le maire demande à M. Robelot de proposer une convention organisant les ouvertures et fermetures de celui-ci.
- Jean Claude Pokrywa indique qu'il faut relancer le prochain concours de maison décorée pour la période de Noël.
- Bernard Duval rappelle le projet de passage protégé aux Placeaux. Stéphane Rouet indique qu'une prochaine commission travaux sera organisée sur ce point, mais plus largement sur le projet de mise en place d'éléments de sécurité aux Placeaux et rue Chaude.
- Jean Hugues Motard informe le conseil de l'avancement de l'entretien des chemins pris en charge pour une part par un groupe de bénévoles, et pour une autre part par les employés communaux. Il renouvelle l'information du conseil concernant l'éventualité de la vente de chênes. Ce point sera débattu lorsque les offres de prix nous seront parvenues.
- Aurélie Jaluzot rappelle du déroulement de la grande randonnée du SIVU le 25 juin jusqu'à Merry-la-Vallée. Le flyer a été distribué dans la semaine du 5 juin. Les pancartes actuelles vont être renforcées et les chemins nettoyés.
- Stéphane Rouet : Informe qu'une prochaine réunion travaux va être organisé.
- Françoise Richez : Le Fil de l'Ocre n°20 sera distribué semaine 25.

- Dans le cadre de la préparation des Jeux Olympiques 2024, la communauté de Communes organise le samedi 16 septembre 2023 la Journée sportive de l'Aillantais à Aillant sur Tholon.
- Réunion organisée par l'association *Villes et villages* vendredi 16 juin concernant l'implantation d'éoliennes sur notre territoire. Concert du duo Bâton Rouge au musée Larcena samedi 17 juin à 18h pour la clôture de l'exposition en cours.
- Rappel des dates des réunions PLUI : 23 juin 19h à St-Aubin, 27 juin 19h à Aillant et 28 juin 19h à Fleury-la-Vallée.

Bernard Curnier

Maire du Val d'Ocre

